

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
V I A S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-07-11-2f

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 11 JUILLET

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Muriel PRADES, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR (arrivée à 18H16), Olivier CABASSUT, Elisabeth CERNEAU.

Procurations :

*Jean-Luc PRADES donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE,
Pierre ROS donne pouvoir à Maryse OLIVÉ,
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne pouvoir à Sandrine MAZARS,
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Jordan DARTIER,
Pascal VIVIANI donne pouvoir à Jean-Luc LENOIR,
Sandrine MORONI donne pouvoir à Olivier CABASSUT,
Yvon MARTIN donne pouvoir à Elisabeth CERNEAU.*

Objet : Tarifs trimestriels et annuels Cartes PASS

Pour faire face à une augmentation des coûts de fonctionnement de la Halle des Sports liée à l'inflation des prix de l'énergie et soucieux d'offrir un service public de qualité par un investissement de nouvelles installations en faveur des adhérents, il s'avère nécessaire de procéder à une modification des tarifs de la carte PASS dès la rentrée de septembre 2023.

Les tarifs sont donc modifiés comme suit :

I-1 Carte PASS « Seniors » (justifiant être domicilié à Vias) :

Tarif plein :

- 35 € le trimestre pour 1 activité hebdomadaire
- 40 € le trimestre pour 2 activités hebdomadaires
- 50 € le trimestre pour 3 activités hebdomadaires
- 60 € le trimestre pour 4 activités hebdomadaires

Tarif réduit

- 25 € le trimestre pour 1 activité hebdomadaire
- 30 € le trimestre pour 2 activités hebdomadaires
- 40 € le trimestre pour 3 activités hebdomadaires
- 50 € le trimestre pour 4 activités hebdomadaires

Le tarif réduit est applicable pour les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires du minimum vieillesse (sur présentation d'un justificatif).

I-2 Carte PASS « Musculation » - à partir de 17 ans (justifiant être domicilié à Vias) :

Tarif plein :

- 40 € le trimestre

Tarif réduit :

- 30 € le trimestre

A ce tarif s'ajoute la licence FFHM (Fédération Française Haltérophilie Musculation) annuelle, obligatoire de 20 €, à régler le 1^{er} trimestre de l'abonnement ou le jour de l'inscription à l'année.

Le tarif réduit est applicable pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou RSA (Revenu Solidarité Active) (sur présentation d'un justificatif).

I-3 - Tarif Carte PASS « Espace Jeunes » (CM2 et Collège) - (justifiant être domicilié à Vias)

- 25 € le trimestre

Détail des trimestres Cartes PASS Seniors :

- ✓ **1^{er} trimestre** : de septembre à novembre
- ✓ **2nd trimestre** : de décembre à février
- ✓ **3^{ème} trimestre** : de mars à juin

Détail des trimestres Cartes PASS Musculation et Espace Jeunes :

- ✓ **1^{er} trimestre** : de septembre à novembre
- ✓ **2nd trimestre** : de décembre à février
- ✓ **3^{ème} trimestre** : de mars à mai
- ✓ **4^{ème} trimestre** : de juin à août

II - TARIFS ANNUELS

NB : Un tarif dégressif est appliqué pour les adhérents qui règlent à l'année (par rapport à ceux qui paient au trimestre), à savoir :

II-1 Carte PASS « Seniors » - (justifiant être domicilié à Vias) :

- 70 € pour une activité hebdomadaire
- 90 € pour 2 activités hebdomadaires
- 120 € pour 3 activités hebdomadaires
- 150 € pour 4 activités hebdomadaires

L'adhésion est valable de septembre à juin.

II-2 Carte PASS « Musculation » (à partir de 17 ans) – (justifiant être domicilié à Vias)

Tarif plein :

A l'année : 160 € (140 € d'abonnement + 20 € de licence FFHM obligatoire)

Tarif réduit :

Etudiants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou RSA (Revenu Solidarité Active) : 90 € (70 € d'abonnement + 20 € de licence FFHM obligatoire) (sur présentation d'un justificatif).

L'adhésion est valable de septembre à août.

II-3 - Tarif Carte PASS « Espace Jeunes » (CM2 et Collège) – (justifiant être domicilié à Vias) :

- 60 € à l'année

L'adhésion est valable de septembre à août.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la commission Finances en date du 06 juillet 2023,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (23 Pour / 2 Contre / 4 Abstentions)

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des Cartes PASS (Trimestriels et annuels)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

17/07/2023

Publié le :

17/07/2023